

Règlement officiel du concours « Sirotez pour gagner »

AUCUN ACHAT REQUIS. UN ACHAT OU UN PAIEMENT N'AUGMENTE PAS VOS CHANCES DE GAGNER.

Admissibilité :

Le Concours « Sirotez pour gagner » (le « concours ») s'adresse à toutes les résidentes et tous les résidents autorisés du Canada qui ont au moins 18 ans au moment de la soumission de leur participation et qui ont lié leur compte du programme de fidélisation Récompenses Starbucks® canadien (le « compte Starbucks ») à leur compte du programme de fidélisation Aéroplan (le « compte Aéroplan »). Le personnel de Starbucks Coffee Canada, Inc. (le « commanditaire »), de Merkle Inc. (l'« administrateur »), d'Aéroplan Inc., d'Air Canada et de leurs sociétés mères ou affiliées, de leurs fournisseurs ainsi que les membres de leur famille immédiate (conjointe ou conjoint, parents, frères, sœurs et enfants) et de leur ménage ne sont pas admissibles.

En participant au concours, chaque personne participante admissible reconnaît et convient que le concours n'est aucunement commandité, endossé, administré ou associé à MDAéroplan, ®Air Canada ou l'une ou l'autre de ses sociétés affiliées, et que Starbucks Coffee Canada, Inc. est entièrement responsable du déroulement et de l'administration du concours, notamment de la sélection de la personne gagnante et de la distribution du prix.

Acceptation du règlement officiel; les participantes et participants seront disqualifiés en cas d'infraction à celui-ci :

Toute participation constitue une entente complète et inconditionnelle aux termes du présent règlement officiel (le « règlement officiel »). Le concours est soumis aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Il n'est pas valide là où il est interdit. Les décisions du commanditaire et de l'administrateur sont définitives et exécutoires pour toutes les questions relatives au concours. La remise du prix est subordonnée au respect de toutes les exigences énoncées aux présentes.

En cas de divergence ou d'incohérence entre tout énoncé contenu dans le matériel relatif au concours (y compris les versions imprimées du présent règlement officiel) et le présent règlement officiel, c'est ce dernier qui aura préséance.

Les participantes et participants ne peuvent tenter d'obtenir par quelque moyen que ce soit un nombre de participations ou d'offres (définies ci-après) plus élevé que le nombre autorisé, au moyen, entre autres, de l'utilisation de plusieurs adresses courriel, comptes Starbucks, comptes Aéroplan, identités ou inscriptions, ou en utilisant tout site tiers ou toute application tierce d'intelligence artificielle, ou en employant des méthodes robotisées, automatisées ou programmées. Les participantes et participants ne peuvent pas manipuler le processus d'inscription, tout site Web ou réseau connexe; contourner toute mesure de sécurité; agir de façon perturbatrice ou inéquitable; ou agir d'une quelconque autre façon qui mine de quelque façon que ce soit le déroulement du concours ou qui contrevient autrement au présent règlement officiel. Le commanditaire peut, à sa seule discrétion, disqualifier toute personne participante qui se livre à une telle conduite et annuler toutes les participations et offres connexes. Toute tentative délibérée de nuire au concours est susceptible de contrevenir au droit pénal et civil, et le commanditaire se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts dans la mesure permise par la loi. Le manquement de la part du commanditaire d'obliger l'application d'une disposition du présent règlement officiel ne constitue pas une renonciation à l'égard d'une telle disposition.

Commanditaire/administrateur :

Commanditaire : Café Starbucks Canada, Inc., 5160 rue Yonge, bureau 1700, Toronto (Ontario) M2N 6L9, Canada.
Administrateur : Merkle Inc. (Connue auparavant sous le nom de HelloWorld, Inc.), 3000 Town Center, Suite 2000, Southfield, MI 48075, États-Unis.

Durée :

Le concours commence le 1er septembre 2026 à 0 h 01 à l'heure locale de la personne participante et prend fin le 28 septembre 2026 à 23 h 59, heure du Pacifique (la « période du concours »). Le concours comprend cinq offres (chacune désignée « offre »), décrites ci-dessous, et un tirage (« tirage »). La période de participation correspond à la totalité de la période du concours. Il y a quatre périodes de participation hebdomadaires (chacune désignée « période de l'offre »), comme suit. Les serveurs du commanditaire sont les dispositifs officiels de mesure du temps pour le tirage.

Période de l'offre	Lancement à 0 h 01, heure locale de la participante ou du participant	Date et heure de clôture	Date du cachet de la poste de la demande de participation envoyée	Date de réception de la demande de participation envoyée par la poste
Semaine 1	1er septembre 2026	7 septembre 2026 à 23 h 59, heure locale de la participante ou du participant	7 septembre 2026	14 septembre 2026
Semaine 2	8 septembre 2026	14 septembre 2026 à 23 h 59, heure locale de la participante ou du participant	14 septembre 2026	21 septembre 2026
Semaine 3	15 septembre 2026	21 septembre 2026 à 23 h 59, heure locale de la participante ou du participant	21 septembre 2026	28 septembre 2026
Semaine 4	22 septembre 2026	28 septembre 2026 à 23 h 59, heure du Pacifique	28 septembre 2026	5 octobre 2026

Comment participer :

On peut participer au tirage de deux façons. Les offres ne s'adressent qu'aux participants et participantes qui utilisent le mode de participation par achat décrit ci-dessous.

Exigences de participation :

Un compte Starbucks en règle associé à un compte Aéroplan en règle (collectivement appelés « compte lié ») est requis pour participer. Si vous n'avez pas de compte Starbucks et/ou de compte Aéroplan, vous pouvez les ouvrir gratuitement en consultant la [page Starbucks](#) et/ou la [page Aéroplan](#). La création de chaque compte est assujettie aux modalités et aux politiques de confidentialité applicables : Les [modalités d'utilisation du programme Récompenses Starbucks](#) et la [politique de confidentialité de Starbucks](#) ou les [conditions générales du programme Aéroplan](#) et la [politique sur la protection des renseignements personnels d'Aéroplan](#). Vous devez procéder à l'association de vos comptes en suivant les [instructions qui se trouvent en ligne](#). Les

comptes liés sont assujettis aux [Conditions de la promotion d'Aéropain et de Starbucks](#) (« Conditions d'Aéropain et de Starbucks »).

Exigences de participation :

Pendant la période du concours, prenez les mesures énumérées à la Façon 1 et à la Façon 2, ci-dessous, pour participer :

Façon 1 – Par achat :

Effectuez une « mesure requise pour l'offre » pendant la période de l'offre indiquée (décrite ci-dessous) en utilisant votre carte Starbucks numérique ou une autre méthode de paiement liée à votre compte Starbucks dans l'appli Starbucks ou en balayant votre appli Starbucks à la caisse avant de payer dans n'importe quel café Starbucks au Canada pour recevoir le prix applicable directement dans votre compte Aéropain ou votre compte Starbucks, et une participation au tirage.

Période de l'offre	Mesure requise pour l'offre	Prix	Limites relatives au prix
Semaine 1	Acheter un café froid maison dans les cafés Starbucks participants. Les boissons prêtes à boire ne sont pas admissibles.	15 points Aéropain et une participation au tirage	L'offre est valable jusqu'à concurrence de deux transactions par personne, c'est-à-dire que les membres peuvent obtenir jusqu'à 30 points Aéropain et deux participations
Semaine 2	Acheter une boisson maison et une pâtisserie en une seule transaction. Dans les cafés participants.	20 points Aéropain et une participation au tirage	L'offre est valable jusqu'à concurrence de deux transactions par personne, c'est-à-dire que les membres peuvent obtenir jusqu'à 40 points Aéropain et deux participations
Semaine 3	Effectuer une transaction admissible (telle que définie dans les Conditions de la promotion d'Aéropain et de Starbucks) de 12 \$ CA ou plus (avant taxes) en une seule transaction, entre midi (heure locale) et l'heure de fermeture, dans les cafés participants.	25 points Aéropain et une participation au tirage	L'offre est valable jusqu'à concurrence de deux transactions par personne, c'est-à-dire que les membres peuvent obtenir jusqu'à 50 points Aéropain et deux participations
Semaine 4	Convertir un minimum de 400 points Aéropain en Étoiles Starbucks	25 % de plus d'Étoiles en prime lors de votre conversion en Étoiles Starbucks et une participation au tirage	L'offre n'est admissible qu'une fois par membre Aéropain. Le nombre le plus élevé de points Aéropain convertis en Étoiles Starbucks en une seule conversion pendant la période de l'offre déterminera le nombre

Période de l'offre	Mesure requise pour l'offre	Prix	Limites relatives au prix
			d'Étoiles Starbucks en prime que vous pouvez obtenir. Maximum de 250 Étoiles en prime par membre associé et un maximum d'une participation au tirage.

Si vous exécutez au moins une fois les mesures requises pour les quatre offres, comme indiqué ci-dessus, vous recevrez 100 points Aéroplan; ce prix ne pourra être gagné qu'une seule fois par membre du programme Aéroplan pendant la période du concours. Les récompenses seront remises environ huit semaines suivant l'exécution de la mesure requise.

Pour SE DÉSINSCRIRE :

Si vous avez un compte lié à 0 h 01, heure locale, le 1er septembre 2026 ou si vous souhaitez lier votre compte Starbucks à votre compte Aéroplan pendant la période du concours, mais que vous ne souhaitez pas participer au concours lorsque vous effectuez un achat qui inclut une mesure requise comme indiqué au tableau ci-dessus, vous pouvez vous retirer du concours. **Pour vous désinscrire du concours, allez à sirotezpourgagner.starbucks.ca/optout, puis suivez les liens de désinscription et les instructions connexes.**

Façon 2 – Autre mode de participation :

Pour obtenir des participations au tirage sans achat, écrivez votre nom, votre adresse domiciliaire, l'adresse courriel associée à votre compte Récompenses Starbucks, vos numéros de compte Aéroplan, et votre date de naissance sur une feuille de papier, et envoyez-la dans une enveloppe affranchie à concours « Sirotez pour gagner » P.O. Box 246, Dept. 262255 Starbucks SipTember Contest, Pickering, Ontario, Canada L1V 2R4. Vous devez désigner la semaine pour laquelle vous souhaitez recevoir votre participation au tirage au recto de votre enveloppe (Semaine 1, 2, 3 ou 4). Toutes les participations envoyées par la poste doivent l'être dans une enveloppe affranchie et doivent être reçues avant les dates indiquées dans le tableau de la section Durée. Si elles nous parviennent en temps opportun, vous recevrez le nombre maximal de participations au tirage pour la semaine indiquée au recto de votre enveloppe, conformément au tableau de la section Façon 1 – Par achat ci-dessus. Limite : Une demande de participation par enveloppe. Toutes les participations envoyées par la poste deviennent la propriété exclusive du commanditaire et aucune ne fera l'objet d'un accusé de réception ni ne sera retournée. La preuve d'envoi ou de soumission ne sera pas considérée comme une preuve de réception par le commanditaire. Le commanditaire n'est pas responsable des demandes de participation perdues, soumises en retard, incomplètes, invalides, inintelligibles, illisibles, mal acheminées ou dont l'enveloppe n'est pas suffisamment affranchie, et qui seront éliminées.

Pour toutes les participations :

Différentes personnes participantes ne peuvent pas utiliser la même adresse courriel, le même compte Starbucks, le même compte Aéroplan ou le même compte lié. Chaque participante et participant ne peut avoir qu'un seul compte lié. En cas de différend au sujet de l'identité d'une participante ou d'un participant, le commanditaire et l'administrateur se fieront aux renseignements fournis par cette participante ou ce participant au moment de l'inscription à ses comptes Starbucks et Aéroplan. En cas d'incohérence entre les renseignements supplémentaires fournis par la participante ou le participant et les renseignements fournis au moment de l'inscription aux programmes de fidélisation de Starbucks ou d'Aéroplan, le commanditaire et/ou l'administrateur peuvent disqualifier ladite participante ou ledit participant et cette disqualification peut entraîner la perte de tout prix gagné. Le commanditaire, à sa discrétion, peut exiger des documents supplémentaires prouvant l'identité du participant ou de la participante.

Tirage de prix et exigences à respecter par la personne gagnante :

L'administrateur est un organisme indépendant dont les décisions concernant la sélection de la personne gagnante potentielle sont définitives et exécutoires pour toutes les questions liées au tirage. L'administrateur sélectionnera de façon aléatoire la personne gagnante potentielle du tirage à partir de toutes les participations admissibles reçues pendant la période du concours, le 20 octobre 2026 à 10 h (HE), à Southfield, MI, aux États-Unis. La personne gagnante potentielle recevra un avis par courriel après la date du tirage au sort. La personne gagnante potentielle du premier prix (ou le parent ou tuteur légal si cette personne n'a pas atteint l'âge de la majorité dans son lieu de résidence) devra signer et retourner une déclaration de conformité, d'exonération de responsabilité civile et d'autorisation d'utilisation à des fins publicitaires (la « déclaration »), que l'administrateur doit recevoir dans les cinq jours de la date à laquelle l'avis ou la tentative d'avis est envoyé, afin de réclamer le prix. La personne gagnante potentielle du premier prix devra répondre correctement, en temps limité, à une question réglementaire, sans aide, afin d'être admissible à un prix. Si la réponse à la question est erronée, le prix sera annulé. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'opter pour une autre question réglementaire qu'il juge appropriée en fonction des circonstances, pour remédier à un éventuel problème d'accessibilité et/ou pour se conformer aux lois en vigueur.

Si la personne gagnante potentielle du premier prix ne peut être jointe, ne répond pas correctement à la question réglementaire dans le délai prescrit ou ne signe pas la déclaration et ne la retourne par, ou ne fournit pas les renseignements demandés avant l'échéance, elle perdra le prix. La réception d'un prix est subordonnée au respect du présent règlement officiel. Si la personne gagnante potentielle perd le premier prix ou est disqualifiée pour quelque raison que ce soit, une autre personne gagnante sera sélectionnée au moyen d'un tirage au sort parmi toutes les participations admissibles restantes. Seulement cinq autres tirages auront lieu, après quoi le premier prix en question ne sera pas attribué.

Prix :

Un premier prix : 100 000 points Aéroplan. Valeur au détail approximative : 3 750 \$ CA Les prix associés à des points Aéroplan doivent être acceptés tels quels. Les points Aéroplan n'ont aucune valeur marchande, mais ils peuvent être échangés contre des billets d'avion et d'autres récompenses dans le cadre du programme Aéroplan. La valeur au détail des récompenses obtenues à l'aide de points Aéroplan varie selon plusieurs facteurs, notamment le type de récompense. Vous trouverez des précisions [ici](#). Les points Aéroplan peuvent uniquement être échangés conformément aux [conditions générales du programme Aéroplan](#). Pour recevoir le prix, la personne gagnante du concours doit être membre du programme Aéroplan. Si vous n'êtes pas membre du programme Aéroplan, vous pouvez y [adhérer dès maintenant](#). L'inscription au programme Aéroplan est gratuite.

Chances de gagner :

Les chances de gagner un prix dépendent du nombre de bons de participation admissibles reçus pendant la période du concours.

Autres modalités du prix :

Le prix est non transférable et aucune substitution ne sera faite, sauf indication contraire prévue à la discrétion du commanditaire si le prix ne peut être remis. Dans ce cas, un prix de valeur égale ou supérieure sera offert. Les taxes et les frais associés à la remise du prix et à son utilisation sont à la charge des gagnants. Les valeurs au détail approximatives sont établies au moment de la publication du présent règlement officiel et la valeur d'un prix peut fluctuer. La gagnante ou le gagnant n'a droit à aucune compensation si la valeur au détail approximative diffère de la

valeur réelle du prix au moment où celui-ci est remis. Les autres coûts et dépenses associés à l'acceptation du prix qui ne sont pas expressément décrits dans les présentes sont à la charge unique de la gagnante ou du gagnant. Le prix est fourni « tel quel », sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, y compris, entre autres, les garanties implicites de qualité marchande, d'adéquation à un usage en particulier et d'absence de contrefaçon. Le prix sera remis dans les 8 à 14 semaines suivant la fin du concours et la confirmation du nom de la personne gagnante.

Exonération :

En participant à ce concours, les personnes participantes acceptent d'exonérer le commanditaire, Aéroplan Inc., Air Canada et l'administrateur ainsi que leurs filiales, sociétés affiliées, fournisseurs, distributeurs, agences de publicité et de promotion, fournisseurs de prix, de même que toutes leurs sociétés mères respectives et les agentes et agents, directrices et directeurs et employés et employés de ces dernières (collectivement, les « parties exonérées ») en cas de réclamation, de cause d'action, de préjudice, de perte ou de dommages découlant de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, de la participation au tirage ou de l'acceptation, de la réception, de l'utilisation (bonne ou mauvaise) ou de l'incapacité d'utilisation d'un prix (y compris les blessures ou préjudices connexes).

Publicité :

Sauf là où la loi l'interdit, la participation au concours constitue le consentement de la personne gagnante et permet au commanditaire et à ses mandataires d'utiliser les renseignements suivants sur la gagnante ou le gagnant (dans la mesure où ils sont fournis par la gagnante ou le gagnant dans le cadre de la participation ou du processus de confirmation de la personne gagnante) : son nom, sa ville, sa province, son image, sa photographie, sa participation au concours, son pseudonyme et sa photo sur les réseaux sociaux, sa voix, ses opinions ou des renseignements relatifs au prix, à des fins publicitaires, promotionnelles ou autres, dans tout média, sans autre avis, examen, approbation, paiement ou autre contrepartie. Le commanditaire n'est pas tenu d'utiliser les renseignements ou le contenu susmentionnés, mais il a le droit de le faire et peut y apporter des modifications à sa seule discrétion, sans autre obligation ou rémunération. Le commanditaire ne doit pas utiliser les renseignements susmentionnés d'une manière incompatible avec sa politique de confidentialité ou la loi applicable.

Conditions générales :

Droit du commanditaire de modifier ou d'annuler le concours :

Le commanditaire se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de modifier le concours, notamment l'attribution du ou des prix, lorsque l'un des « problèmes » suivants survient :

- Fraude;
- Défaillances techniques;
- Erreur humaine;
- Tout autre facteur qui nuit à l'intégrité ou au bon fonctionnement du concours.
- Tout événement ou cause échappant au contrôle du commanditaire (p. ex. catastrophes naturelles, urgences nationales, maladies généralisées, déclarations de guerre, forces majeures, actes terroristes) qui nuit à un aspect quelconque du concours, tel que déterminé par le commanditaire à sa seule discrétion.

Lorsque l'un ou plusieurs des problèmes ci-dessus surviennent, le commanditaire mettra en œuvre des efforts raisonnables pour attribuer tous les prix restants du concours au moyen d'un tirage au sort parmi toutes les participations admissibles reçues avant la date à laquelle le problème est survenu, et/ou en modifiant les prix offerts.

Sponsor's Right to Limit Prizes Awarded to the Number Stated in these Official Rules:

In no event will Sponsor be obligated to award more than the stated number of prizes set forth in these Official Rules. In the event that more winner notifications are distributed or more prizes are claimed, due to a printing, production, seeding, computer, or other error of any kind, than the stated number of prizes, Sponsor reserves the right to award only the stated number of prizes based on the winner selection process described in these Rules, or if necessary, through a random drawing from among those entrants who were notified, confirmed to be eligible and where applicable, took the required action(s) to claim the prize.

Limites de responsabilité :

Les parties exonérées ne sont pas responsables de ce qui suit :

- Toute information erronée ou inexacte fournie par les participantes et participants ou causée par des erreurs d'impression ou par tout équipement ou programme associé au concours ou utilisé dans le cadre du concours.
- Les défaillances techniques de quelque nature que ce soit, notamment les dysfonctionnements, les interruptions ou les déconnexions d'Internet, des plateformes de médias sociaux, des lignes téléphoniques ou du matériel ou de logiciel de réseau.
- Toute intervention humaine non autorisée dans quelque partie que ce soit du concours, notamment le processus d'inscription.
- Toute erreur technique ou humaine pouvant survenir dans l'administration du concours, notamment le traitement des participations.
- Tout courrier en retard, perdu, non distribuable, endommagé ou volé; toute participation retardée ou mal acheminée, ou la non-réception des déclarations en raison des limites des plateformes de réseaux sociaux de tiers.
- Participations supprimées, perdues, détruites ou corrompues par erreur. Dans ce cas, le seul recours des participantes et participants est de prendre les mesures nécessaires pour recevoir une autre participation au concours, si possible.
- Toute blessure ou tout dommage aux personnes ou aux biens qui peut être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par la participation de la participante ou du participant au concours ou par la réception ou l'utilisation d'un prix ou d'une offre, l'incapacité de l'utiliser ou son usage abusif.

Différends:

Sauf là où la loi l'interdit, les participants et participantes acceptent ce qui suit :

- Tous les différends, toutes les réclamations et toutes les causes d'action découlant du présent concours ou de tout prix, toute offre ou toute récompense attribué seront réglés sur une base individuelle sans exercer de recours collectif de quelque forme que ce soit et exclusivement par la cour des États-Unis du district Ouest de l'État de Washington ou par la cour de l'État de Washington appropriée, située dans le comté de King, Washington, aux États-Unis.
- Toutes les réclamations, tous les jugements et tous les montants adjugés seront limités aux frais remboursables réellement engagés, y compris les frais liés à la participation au présent concours, mais ne comprendront en aucun cas les frais d'avocat.
- La personne participante renonce par les présentes à ses droits de réclamer des dommages-intérêts indirects, punitifs, accessoires, consécutifs ou autres, à l'exception des frais remboursables réellement

engagés, et à ses droits de multiplier ou autrement accroître les dommages-intérêts, et ne peut sous aucun prétexte obtenir de compensation à ce chapitre.

- Tous les problèmes et toutes les questions soulevés par l'élaboration, la validité, l'interprétation et le caractère exécutoire des présents règlements officiels, ou par les droits et les obligations de la personne participante et du commanditaire relativement au concours, seront régis et interprétés par les lois de l'État de Washington, aux États-Unis, sans rendre exécutoire le choix de la loi applicable ou le conflit de lois (qu'il s'agisse de celles de l'État de Washington ou d'un autre territoire de compétence) qui entraîneraient l'application de lois de tout autre territoire de compétence que celle de l'État de Washington.

Divisibilité :

Si une disposition du présent règlement officiel est jugée invalide, illégale ou inapplicable par un tribunal judiciaire ou autre tribunal compétent, ladite disposition sera appliquée dans toute la mesure permise par la loi. Les dispositions restantes demeureront pleinement en vigueur. Si une disposition est jugée trop générale, elle sera limitée et appliquée dans la mesure permise par la loi applicable.

Renseignements personnels des participantes et participants :

Les renseignements recueillis par l'intermédiaire de la participation sont soumis à la [politique de confidentialité du commanditaire](#).

Liste des personnes gagnantes :

Consultez cette [liste des personnes gagnantes](#) du concours. La liste sera publiée après la confirmation des personnes gagnantes.

Courriels relatifs au concours :

En participant au concours, vous acceptez de recevoir des courriels liés à ce dernier.

Aérop^{MD} est une marque de commerce déposée d'Aérop^{MD} Inc. et d'Air Canada^{MD}, et le logo Feuille d'érable d'Air Canada est une marque de commerce déposée d'Air Canada, utilisée sous licence par Aérop^{MD} Inc. Ces marques de commerce sont utilisées par Café Starbucks Canada, Inc. sous licence.

© 2026 Merkle Inc. Tous droits réservés.